



Truchtersheim, le 08 novembre 2021

Demande d'aménagement des épreuves au DNB (Diplôme National du Brevet)

Madame, Monsieur,

Les inscriptions au DNB se dérouleront au courant des mois de décembre et de janvier. La date limite de clôture des inscriptions correspond également à la date limite de dépôt des demandes d'aménagement d'épreuves.

Dans le cas où vous demandez un aménagement pour le DNB, un dossier devra être constitué. Veuillez impérativement compléter le talon-réponse ci-après pour nous informer si vous souhaitez faire une demande d'aménagement ou pas.

Votre enfant rendra ensuite ce coupon – réponse à son professeur principal pour le 22/11 délai de rigueur.

ATTENTION : un PAP, PAI ou PPS en cours n'entraîne pas automatiquement un aménagement au DNB. Il appartient à la famille d'en faire la demande.

IMPORTANT : La procédure de demande se décline en deux modalités :

Une procédure simplifiée (A) ou une procédure complète (B).

Pour savoir de quelle procédure vous relevez, je vous invite à consulter le schéma en annexe de ce document.

Un mail sera envoyé via MBN à tous les parents de 3^{ème} avec les 2 formulaires en pièces jointes. Vous y trouverez tous les éléments nécessaires pour constituer le dossier.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le secrétariat de Direction.

Une fois le dossier complet, quelle que soit la procédure, votre enfant ou vous-même devrez le remettre au secrétariat de Direction pour le 09/12 au plus tard, délai de rigueur, dans une enveloppe avec la mention « DEMANDE AMENAGEMENT DNB » et avec le nom, le prénom, la classe de votre enfant, marqués sur l'enveloppe.

La demande est transmise au service concerné pour instruction et la décision sera notifiée aux représentants légaux du candidat.

ATTENTION : aucune demande ne sera examinée si elle est reçue hors délais

Bien cordialement,

Catherine DOLLAT, principale

COUPON A REMETTRE IMPERATIVEMENT AU Professeur Principal

ADPLUS TARD le lundi 22 novembre 2021

Je soussigné, parent de élève en 3^{ème} ..., déclare avoir pris connaissance des modalités pour les demandes d'aménagement au DNB (Diplôme National du Brevet).

Je ne demande pas d'aménagements des épreuves pour le Diplôme National du Brevet session 2022.

Je demande un aménagement des épreuves pour le Diplôme National du Brevet session 2022.

Mon enfant devra remettre ce talon à son professeur principal qui lui remettra le document à compléter.

De plus, je précise, ci-dessous, de quelle procédure je relève et indique si le dossier doit être imprimé par l'établissement.

ATTENTION !!! NE PAS OUBLIER DE COCHER EN CAS DE DEMANDE !!!

Je relève de la procédure simplifiée (A).

Je relève de la procédure complète (B).

Cf. schéma au verso

J'imprime le formulaire moi-même à partir de la pièce jointe du mail envoyé via MBN.

J'ai des difficultés à imprimer le formulaire, je souhaite qu'il soit transmis par l'établissement. Dans ce cas de figure, votre enfant vient le récupérer au secrétariat de Direction le plus rapidement possible.

Quelque que soit la procédure, une fois le dossier complet, mon enfant ou moi-même le transmettra au secrétariat de Direction pour le jeudi 9 décembre dans une enveloppe avec la mention « DEMANDE AMENAGEMENT DNB », le nom, le prénom et la classe de mon enfant, marqués sur le devant.

Date et signature du représentant

